

Guillaumont Jeanneney, Sylviane

Working Paper

La politique de coopération avec les pays en développement selon Jean-Marcel Jeanneney : un rapport d'actualité vieux d'un demi-siècle

FERDI Document de travail, No. P38

Provided in Cooperation with:

Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

Suggested Citation: Guillaumont Jeanneney, Sylviane (2012) : La politique de coopération avec les pays en développement selon Jean-Marcel Jeanneney : un rapport d'actualité vieux d'un demi-siècle, FERDI Document de travail, No. P38, Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), Clermont-Ferrand

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/269319>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.

La politique de coopération avec les pays en développement selon Jean-Marcel Jeanneney : *un rapport d'actualité vieux d'un demi-siècle* *

Sylviane GUILLAUMONT JEANNENEY

 Sylviane GUILLAUMONT JEANNENEY, est Professeur émérite à l'Université d'Auvergne et chercheur au Cerdi. Elle est également membre du Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement. Ses thèmes de recherche principaux sont l'économie du développement, la coopération internationale, les politiques monétaires et budgétaires et les questions environnementales.

Résumé

À la demande du Général de Gaulle, Jean-Marcel Jeanneney a rédigé en 1963 un rapport sur ce que devrait être à l'avenir la politique de coopération de la France avec les pays en développement. Ce texte, largement commenté et critiqué à l'époque, fit date. La cohérence des analyses et le caractère visionnaire des recommandations frappent le lecteur cinquante ans plus tard. Cet article s'interroge sur les principales nouveautés de ce texte et les raisons pour lesquelles il a fallu si longtemps pour que soit réalisée au moins une partie des réformes proposées.

* Cet article reprend le thème d'une conférence donnée lors d'un colloque « Hommage à Jean-Marcel Jeanneney » le 22 novembre 2011 à l'Assemblée nationale organisée par Jean-Noël Jeanneney et Jean-Paul Fitoussi dans le cadre de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

1. Introduction

Quand Jean-Marcel Jeanneney (JMJ) rentra d'Alger, le Général de Gaulle lui suggéra trois sujets de réflexion, l'éducation, la décentralisation et la coopération avec les pays en développement. JMJ écarta le premier pour ne pas faire ombrage au ministre de l'éducation, le second fut écarté par le Général, au vu de la note rédigée par JMJ, comme « prématuré ». Ce fut donc le troisième, la coopération.

Bien que le rapport intitulé « *La politique de coopération avec les pays en développement Pourquoi ? A quel prix ? Comment ?* » puisse paraître un peu marginal par rapport à l'ensemble de l'œuvre de JMJ, il révèle plusieurs traits de son caractère et l'on y retrouve ses principales convictions économiques. Le texte est manifestement de sa plume : rédigé en étroite collaboration avec Simon Nora, il fut accepté presque tel quel par les autres membres de la Commission. C'est sans doute pourquoi JMJ éprouva le besoin d'en rappeler les principales conclusions dans un article qu'il publia en 2003 dans la revue *Espoir* « Comment aider le Tiers Monde ? Un rapport vieux de quarante ans ».

JMJ était impatient : il ne fallait jamais remettre à plus tard ce qu'on pouvait faire dans l'instant. Le rapport fut réalisé en moins de quatre mois. C'est le 23 mars 1963 que Louis Joxe, alors ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, nomma la commission de 21 membres présidée par JMJ. Le rapport fut remis le 18 juillet 1963.

JMJ aimait l'originalité des idées : la commission fut donc formée volontairement de personnalités indépendantes du Ministère de la coopération (condition du succès de l'entreprise selon JMJ qui souhaitait « une réflexion hors des chemins battus »^{1 2}. JMJ n'hésitait pas à affronter les critiques pourvu qu'il pensât avoir raison, heureux même parfois de choquer. Le rapport, dès qu'il fut rendu public, suscita effectivement de violentes critiques et diatribes, mais, très souvent cité, il fut aussi une source d'inspiration pour beaucoup. Affirmer ses convictions, certes, mais jamais sans les étayer par une minutieuse recherche statistique. Ce goût des chiffres, second trait de caractère sur lequel insiste Jean-Paul Fitoussi lors de son hommage à JMJ³ ! Le rapport fut l'occasion d'une mise à plat de l'ensemble des flux commerciaux et financiers de la France avec les pays en développement, principalement à l'époque avec ses anciennes colonies⁴.

Le rapport est pour JMJ l'occasion de prises de position qui seront une constance de sa pensée, la politique de coopération de la France avec les pays en développement se révélant rétrospectivement comme un prisme à travers lequel apparaît son regard sur les hommes, la politique et l'économie.

¹ J.M. Jeanneney *Une mémoire républicaine Entretiens avec Jean Lacouture*, p. 183.

² En cela il rejoignait François Perroux qui en avait fait une condition de sa participation à la commission, émettant le souhait de voir la commission « rompre avec le dogmatisme pour vraiment présenter des solutions concrètes aux problèmes » (cf. Eric Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969*, Tome 2, p.610).

³ Hommage prononcé à ses obsèques et publié en tête de la *Revue de l'OFCE*, n°116, octobre 2010.

⁴ Le rapport s'appuya sur 23 annexes dont plusieurs sont de nature statistique.

En premier lieu : l'impérieuse nécessité de la décolonisation et ses conséquences drastiques pour l'économie française, thème qu'il avait abordé dès 1956 dans *Forces et faiblesses de l'économie française*⁵. Il y montre que la décolonisation implique un complet changement d'attitude de la puissance coloniale qui devra désormais compter avec la souveraineté de ses anciennes colonies. Comme JMJ le rappelle dans la revue *Espoir*, il en avait fait concrètement l'expérience durant ses six mois d'ambassadeur de France en Algérie. Il fut soutenu dans cette conviction par François Perroux qui lui-même écrit en annexe au rapport : « Le présent rapport répudie toute colonisation au nom de l'une des traditions intellectuelles et morales de notre pays, des exigences de la présente session de l'histoire, et des intérêts intelligemment compris de l'économie française »⁶.

Ensuite qu'une forte croissance économique est nécessaire au plein emploi et à l'amélioration des niveaux de vie⁷. Qu'il ne peut y avoir de croissance sans une épargne nationale importante et une intervention de l'Etat seul à même d'assumer les risques des grands projets d'investissement⁸. D'où, à nouveau, l'importance de respecter la souveraineté des Etats aidés tout en contribuant à améliorer leur capacité administrative. Que ce rôle essentiel de l'Etat implique une indépendance économique, thème gaullien par excellence, et que cette indépendance ne saurait reposer sur un développement extraverti : il faut donc ne pas oublier l'agriculture et accepter un certain protectionnisme⁹.

L'engagement européen de JMJ est un autre point fort du rapport combiné avec la conviction que beaucoup de décisions sont mieux prises localement au plus près des gens. Et enfin, *last but not least*, que la politique économique doit reposer sur la probité, celle des dirigeants bien sûr, mais celle aussi de ses instruments, d'où la condamnation de l'inflation comme moyen d'effacer les dettes et son vigoureux combat pour l'indexation. Nous verrons que tous ces thèmes sont en filigrane dans le rapport.

La cohérence de l'ensemble des analyses et le caractère visionnaire des recommandations frappent le lecteur. Quelles étaient les principales nouveautés de ce texte et pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour que soit réalisée au-moins une partie des réformes proposées ? Je vais tenter d'y répondre en suivant le plan du rapport articulé en trois questions : « Quelles sont les raisons d'une politique française de coopération avec les pays en développement ? Quel montant de ses ressources la France peut-elle consacrer à cette politique sans compromettre son développement ? Où et selon quelles modalités les ressources consacrées par la France à la coopération doivent-elles

⁵ Jeanneney J.M. (1956) *Forces et faiblesses de l'économie française 1945-1956*, p.41-42.

⁶ Annexe 4 : François Perroux ajoute : « les responsables (de l'économie française) ont le devoir de rechercher de nouveaux équilibres dynamiques, imposés par l'élimination de la colonisation de droit et par les transformations de l'économie mondiale » car « la colonisation de fait survit à la colonisation de droit ». Il développe longuement les moyens de réguler la domination des « grandes firmes » dans les « petites nations » sous-développées. Ce thème est repris dans le rapport (p.154).

⁷ Cf. Jeanneney J.M. (1994) *Vouloir l'emploi* et (1996) *Ecoute la France qui gronde*.

⁸ D'où l'admiration de JMJ pour Massé et sa planification indicative qu'il aurait volontiers conseillée aux gouvernements des PVD.

⁹ Jeanneney J.M. (1978) *Pour un nouveau protectionnisme*

être affectées ? » (p. 7). La quatrième partie, non publiée à l'époque, concernait la réforme des structures administratives de la coopération.

Durant son entretien avec Jean Lacouture en 1997, à la question de ce dernier « votre rapport a-t-il eu quelques applications concrètes ? », la réponse fut « A ma connaissance aucune ! »¹⁰ Jugement certainement excessif comme nous allons le voir. Toutefois, nuançant son propos JMJ ajoute : « Le rapport a semé au vent quelques idées qui ont pu germer un jour ou l'autre ici ou là. Et il a donné une image plus généreuse, moins colonialiste, des intentions françaises ». Et, de fait, si le rapport suscita beaucoup d'oppositions, il reçut un accueil chaleureux de certains économistes en France, notamment Alfred Sauvy, et en Afrique. Il rencontra un écho favorable au Royaume-Uni¹¹.

2. Pourquoi aider ?

Pour JMJ l'aide française ne répond pas à des objectifs économiques. Il réfute un certain nombre d'arguments « égoïstes » liés aux prétendus avantages économiques pour la France de son aide, notamment dans le cadre de la Zone franc (le rapport p.51-58). L'économiste reprend ses droits : il montre que les échanges avec la Zone franc ont et vont décliner en pourcentage des échanges mondiaux et que les termes de l'échange entre la France et ses anciennes colonies qui s'écartent des prix internationaux sont négatifs pour la France, une fois déduit le coût de l'aide; il montre aussi qu'il n'existe pas d'avantage monétaire pour la France (en termes de réserves extérieures) contrairement à une idée reçue. Cette affirmation est très importante car elle va à l'encontre d'une pratique encore très répandue : juger de l'opportunité des financements publics dans les PVD en fonction de l'ouverture de marchés pour les entreprises françaises !

JMJ réfute aussi l'idée que l'aide doit empêcher les PVD de se tourner exclusivement vers la Russie. JMJ ne croit pas au risque que le Tiers-Monde devienne massivement communiste. Ce ne doit pas être un instrument de la guerre froide, comme l'utilisaient alors les Etats-Unis.

« Les vraies raisons d'une politique française de coopération » sont d'ordre éthique et politique au sens noble du terme. Ce discours s'inspire de la *Déclaration du Général de Gaulle à Brazzaville* le 30 janvier 1944¹². Le Général exprimait déjà, non seulement le fondement de la politique de décolonisation que devrait mener la France, mais le fondement de ce que devrait être sa politique de coopération avec les pays en développement et plus particulièrement avec les pays africains francophones. On lit dans cette déclaration « le génie de la France est « d'élever les hommes vers les sommets de la dignité et de la fraternité... Nous croyons, en particulier, qu'au point de vue du développement des ressources et des grandes communications, le continent africain doit constituer, dans une large mesure, un tout. Mais, en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement,

¹⁰ Jeanneney J.M. *Une mémoire républicaine* p. 184.

¹¹ Voir sur ce point Eric Kocher-Marbeuf, *opus cité* p. 614-622.

¹² Les citations des discours du Général de Gaulle sont tirées des *Discours et messages*, publiés en 1970 par la librairie Plon.

s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est un devoir de la France qu'il en soit ainsi »¹³. En germe déjà l'idée de l'unité de l'Afrique composée d'Etats dont la souveraineté dépendra des progrès de l'éducation soutenus par la France. L'idée aussi que la France a une responsabilité particulière vis-à-vis de ses colonies.

Pour JMJ, comme pour le Général, l'aide est une question de « solidarité humaine ». « Même si la France pensait que la misère des autres ne menace ni son propre développement ni sa sécurité, la France devrait leur venir en aide, simplement parce qu'il serait intolérable qu'elle se désintéressât de leur sort. Manquer à ce devoir serait renier la civilisation qu'elle incarne, en ruiner l'inspiration, en compromettre l'épanouissement. La politique rejoint ici l'éthique.» (p.61 du rapport) et plus loin « Jamais au cours de son histoire la France ne s'est résignée au repliement ; toujours elle a éprouvé le besoin d'agir bien au-delà de son hexagone. Si elle ne satisfait pas cette inclination, elle risque de se sentir diminuée et de souffrir d'ennui ». La politique de coopération donne aux jeunes français l'occasion de « servir des causes généreuses et lointaines ». Ce thème sera très largement repris par le Général dans sa conférence de presse du 31 janvier 1964 : la justification de l'aide est d'être une œuvre de civilisation conforme au génie de la France et à son histoire : « On voit comment sont élevés les buts et forts les motifs de la coopération », conclut-t-il.

On peut noter une grande proximité intellectuelle avec l'encyclique *Popularum progressio* ou *Le développement des peuples*, de Paul VI publiée le 20 mars 1967, qui a été elle-même influencée par la pensée de François Perroux¹⁴. Le pape affirme que la question sociale est devenue mondiale et qu'il y a une grande urgence à agir. Bien que la question de la justice internationale ait été abordée dans *Gaudium et spes* (Vatican II), la lettre de Paul VI est la « première encyclique sur les questions de développement où l'Eglise découvre les pays du tiers-monde et la dimension mondiale de tous les phénomènes économique ou politique de cette époque »¹⁵.

JMJ insiste toutefois sur les avantages à long terme que la France doit tirer de sa politique de coopération internationale par son rayonnement intellectuel. Il aimait à citer Keynes « Les idées justes ou fausses des philosophes de l'économie et de la politique ont plus d'importance qu'on ne le pense généralement ; à vrai dire le monde est presque exclusivement mené par elles. Ce sont les idées, et non les intérêts constitués qui tôt ou tard sont dangereuses pour le bien comme pour le mal »¹⁶. Ainsi JMJ écrit-il page 63 du rapport : « Les possibilités diplomatiques de la France, qu'il s'agisse d'arrangements régionaux ou de débats dans les conférences mondiales, dépendront-elles, pour une part des relations qu'elle aura su entretenir avec les pays en développement ».

¹³ *Discours et messages*, Tome 1, p.372-373

¹⁴ Notamment à travers les écrits et l'action du père Lebreton, pour « promouvoir tout homme et tout l'homme », explicitement cité dans l'encyclique p.67 et note 15.

¹⁵ Pierre de Charentenay (2008), *Vers la justice de l'Evangile Introduction à la pensée sociale de l'Eglise*, p.103.

¹⁶ J.M. Keynes *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, traduction J. de Largentaye, Paris, Payot, 1955, p. 397.

Le souci d'une justice internationale (bien avant les travaux de Amartya Sen) se manifeste particulièrement à la fin du rapport, où figure une prise de position très énergique sur la nécessité de combattre les fluctuations des prix des matières premières, notamment en particuliers les prix des produits tropicaux, soumis à la spéculation financière. Les solutions envisagées sont des accords internationaux prévoyant un encadrement des prix dans une fourchette grâce à des quotas d'exportation et des stocks-tampon (référence au Plan Baumgartner Pisani), des soutiens des prix pour les biens importés en provenance des pays en développement par les pays développés ou à défaut des compensations financières liées à la baisse des cours (Cf. annexe 19). JMJ est bien conscient que ces solutions, aussi justes soient-elles, se heurtent à la « mythologie libérale et les intérêts qu'elle sert dans les pays importateurs de produits primaires, notamment aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, conduisant à laisser jouer librement les forces du marché, si défavorables soient-elles aux pays du Tiers-Monde » (Annexe 19 p. 259). Comme le notait JMJ (p. 146-149 du rapport), « deux conceptions générales de l'organisation économique s'affrontent : l'une fait, au-moins théoriquement, confiance à la libre entreprise, à la libre circulation et au libre prix ; l'autre sans nier la valeur des mécanismes spontanés du marché estime qu'ils doivent être utilisés consciemment dans le cadre d'une organisation concertée de la vie économique et sociale. Seule la seconde peut inspirer des solutions aux problèmes des matières premières » et de conclure que « la France qui s'efforce de l'appliquer chez elle... est l'alliée naturelle des pays sous-développés ». Près de cinquante ans plus tard, le G20, effectivement sous l'impulsion de la France, s'est emparé de la question, dite maintenant de la « volatilité des prix des matières premières ». Mais les décisions concrètes sont minces, le stockage de biens alimentaires n'étant envisagée qu'à titre expérimental pour l'Afrique de l'Ouest, en raison de l'opposition des pays anglo-saxons et de certains pays émergents à toute mesure coercitive. L'objectif retenu par le G20 est seulement de mieux connaître les marchés (et les stocks existants) et de prévoir une concertation internationale en cas de crise alimentaire grâce à un « forum de réaction rapide », afin d'éviter que certains pays établissent de façon unilatérale des quotas d'exportation de biens alimentaires. Les fluctuations de prix des matières premières, notamment agricoles, ont de beaux jours devant elles.

JMJ eut l'occasion d'un exercice pratique visant à répondre aux « doléances des pays en développement s'estimant victimes des variations des termes de l'échange » lorsqu'en 1982 il fut chargé par François Mitterrand et Claude Cheysson de débloquer l'affaire du prix du gaz algérien liquéfié, transporté en France par méthaniers. L'accord proposé (mais qui ne fut pas en l'état accepté par les responsables algériens) consistait en ce que « le budget français leur accordât, par mètre cube de gaz livré, en plus de son prix de marché indexé sur les cours du pétrole, une subvention, dont le montant aurait varié en sens inverse du rapport entre le cours du pétrole et un indice du prix des produits vendus par la France à l'Algérie »¹⁷. L'indexation de la subvention sur les termes de l'échange n'est pas sans évoquer le combat mené par JMJ en 1974 pour l'indexation de

¹⁷ J.M. Jeanneney (1997) *Une mémoire républicaine*, p.306

l'épargne pour des raisons économiques (casser l'inflation et accroître les investissements), mais aussi et surtout pour des raisons éthiques¹⁸.

3. Quel volume d'aide ?

JMJ commence par dresser un constat de l'aide, certes difficile, mais très pédagogique. Il distingue ainsi l'aide publique telle qu'elle est calculée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)¹⁹ et l'aide totale qui prend en compte les financements non concessionnels (dits privés). L'aide publique s'élevait approximativement en 1962 à 1,5% du PIB et les flux totaux à 2% du PIB. Pour MJM l'aide publique (celle dont l'Etat a la maîtrise) devrait être maintenue approximativement à son niveau actuel en proportion du PIB. En volume elle devrait augmenter rapidement avec la croissance prévue du Produit. Un objectif de 2% pour l'aide totale sera repris par le Général dans sa conférence de presse.

JMJ avait noté deux contraintes à l'augmentation du pourcentage de l'aide, l'une budgétaire, l'autre de compétitivité: il souhaitait donc que les autres pays donateurs consentissent simultanément à accroître leur effort et suggérait qu'un accord international entre pays de l'OCDE ou de la CEE fixât des normes d'aide internationales (p.172 du rapport). C'est sans doute pourquoi à la première conférence de la Conférence des Nations Unies pour la coopération et le développement (CNUCED) à Genève en 1964 la France proposera de fixer pour l'ensemble des donateurs un objectif de 1% pour l'ensemble du financement à destination des PVD (ou aide totale) soit déjà la moitié des ambitions du Général de Gaulle pour la France. En 1968 la seconde CNUCED à New-Delhi a repris cette recommandation et a noté que certains pays développés étaient disposés à fournir 0,75% de leur PNB en aide publique. C'est peu après, en 1969, que le rapport Pearson *Partners in development*²⁰ proposa le chiffre de 0,7 % d'aide publique au développement, objectif qui fut retenu en 1970 lors de la Deuxième décennie pour le développement, puis réitéré à chaque réunion internationale sur le développement et notamment à Monterrey lors de Conférence internationale sur le financement du développement (2002) après l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement par les Nations Unies en 2000. En 2005 la plupart des pays européens dont la France se sont engagés à atteindre cet objectif en 2015²¹.

Si le rapport a donc eu une postérité indéniable dans la rhétorique des conférences internationales, il en fut hélas très différemment dans l'évolution du volume de l'aide de l'ensemble des donateurs

¹⁸ J.M. Jeanneney (1974) « Plaidoyer pour une monnaie de compte française » et « L'indexation de l'épargne : serait-ce casser l'expansion ? ».

¹⁹ MJM ne présente pas de critique de la définition de l'aide par la Comité d'aide au développement bien qu'elle ne corresponde pas à sa propre définition : « Parmi les contributions intellectuelles ou matérielles par lesquelles les pays riches peuvent espérer coopérer au développement des pays pauvres, on réservera le terme d'aide à celles qui imposent un sacrifice au pays qui les apporte » ; l'aide se distingue de la notion de coopération internationale p.25 du rapport.

²⁰ Le souci de revitaliser l'aide au développement a conduit la Banque mondiale à réunir la Commission sur le développement international, connue sous le nom de Commission Pearson, en raison du nom de son président ancien premier ministre canadien.

²¹ Cf. P.Guillaumont (2009) « Faut-il abandonner l'objectif du 0,7% ? » Clemens M.A et T.J. Moss (2006) « Le mythe des 0,7% : origines et pertinence de la cible fixée pour l'aide internationale au développement ».

considérés globalement, comme de la France ! L'aide des pays participant au Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) va diminuer en pourcentage du PNB de 1960 à 1974 passant selon les statistiques de 0,48 à 0,27 %, stagner jusqu'en 1992 autour de 0,33%, à nouveau fortement diminuer de 1992 à 1997 pour atteindre le minimum historique de 0,22% avant de connaître une modeste reprise. L'effort de la France a connu une évolution parallèle tout en se situant toujours un peu au dessus de celui des autres gros donneurs Japon, Royaume Uni, Etats-Unis et Allemagne²². A l'heure actuelle (chiffres de 2009) l'aide des pays participant au Comité d'aide au développement atteint en moyenne 0,31% de leur PNB et l'aide de la France 0,47%, bien loin de l'objectif du rapport de JMJ ! Notons cependant que certains pays dépassent l'objectif de 0,7% : dans l'ordre décroissant, la Suède qui est le champion avec un pourcentage égal à 1,1% de son PNB, puis la Norvège, le Luxembourg, le Danemark et enfin les Pays-Bas²³.

Pourquoi un tel décalage entre les ambitions du rapport et la réalité de l'aide au développement ? Cette recommandation du rapport fut dès l'origine la plus critiquée, notamment par Raymond Cartier dans son article de Paris-Match²⁴ qui eut un grand retentissement et auquel la gauche française emboîta le pas. La lecture des débats à l'Assemblée Nationale sur les questions relatives à « la politique de coopération avec les pays en développement » en juin 1964 est particulièrement instructive. Le représentant du parti socialiste (M. Jean Montalat) présente contre le volume de l'aide préconisé par le rapport, deux arguments, qui seront repris jusqu'à la nausée par la suite : 1) l'aide réduit les dépenses d'investissement en France, la charge de l'aide étant insuffisamment partagée avec les autres pays de la Communauté européenne et 2) l'aide est gaspillée et soutient des dirigeants corrompus. Quant à François Mitterrand (représentant le rassemblement démocratique), il saisit l'occasion d'une diatribe féroce sur la politique étrangère du gouvernement et conclut aussi que, dans ce contexte, l'aide de la France est inefficace et excessivement coûteuse²⁵. Et l'effort d'aide de la France atteindra son plus bas niveau sous un gouvernement socialiste (2001). Quant au Premier Ministre, Georges Pompidou, il défend avec brio l'aide, pour des raisons d'éthique et de rayonnement de la France, tout en insistant, contrairement à JMJ, sur les avantages économiques qu'en retire la France. Mais en ce qui concerne le volume de l'aide, il se garde de prendre des engagements.

²² A.Seillan (2006) « Annexe statistique : l'APD depuis 1960 : quelques faits stylisés ».

²³ Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Direction de la mondialisation, du développement et des partenariats (2011), *Coopération au développement : une vision française*, p. 63-65.

²⁴ Voir sur ce point l'analyse de Eric Kocher-Marboeuf (2003, *Opus cité*, p.619) qui suggère à la suite de François Bruel qu'il pourrait s'agir d'une déstabilisation d'origine américaine en vue de contrecarrer la politique étrangère, mondialiste et tiers-mondiste du président français...

²⁵ Citation extraite de l'intervention de François Mitterrand : « On doit se demander si la France est en état de supporter ce trinôme fatal : l'aide aux pays sous-développés, l'équipement des régions sous-développées de la métropole et la force de frappe. Tout le monde sait que l'aide aux pays en développement est l'objet de vives contestations. L'opinion, frappée par des articles de presse, traverse à l'heure actuelle une grave période de doute quant à son efficacité. Réaction au demeurant parfaitement normale, car ce qui caractérise essentiellement de plusieurs années la politique étrangère en direction du tiers-monde, comme la politique générale de la France à l'égard des anciens pays colonisés, c'est essentiellement l'incohérence » (P. 1781 du *Journal officiel* séance du 10 juin 1964.)

4. Qui et comment aider ?

Dans ce chapitre JMJ traite de trois questions qui font encore l'objet de vifs débats en France et dans les instances internationales et auxquels le dernier document de stratégie du ministère français des affaires étrangères apporte dans l'ensemble des réponses étonnamment proches du rapport²⁶. Quelle allocation géographique de l'aide française ? Quelle allocation sectorielle ? Au respect de quelles conditions par les receveurs doit en être soumis le décaissement ?

4.1 L'allocation géographique

JMJ part du constat selon lequel 95% de l'aide publique bilatérale va aux pays de la Zone franc et présente un ensemble d'arguments (très actuels) contre et pour un redéploiement géographique de l'aide (p.118-119). Il conclut que « l'aide à l'Afrique doit rester prioritaire mais non exclusive, mais dans un contexte de croissance forte de l'aide. L'objectif proposé pour les pays de la zone franc est de 60% en 1975. Ce chiffre est à rapprocher des perspectives du « triennum budgétaire 2011-2013 » selon lequel l'Afrique subsaharienne devrait justement recevoir au-moins 60% de l'effort financier de l'Etat, même si les deux groupes de pays ne se recouvrent que partiellement...²⁷. Compte tenu du volume de l'aide française prévu dans le rapport Jeanneney, l'aide destinée aux pays de la Zone franc était en adéquation avec l'investissement nécessaire à une croissance de ces pays de 2 à 3% de leur PNB par tête²⁸. Avec les chiffres actuels de l'aide, on est bien loin du compte.

Une seconde recommandation complémentaire est d'élargir l'allocation géographique de l'aide au-delà des anciennes colonies, notamment en Amérique latine (que JMJ ira visiter) et au Proche Orient, mais d'éviter le saupoudrage. Les modalités de l'aide devraient être propres à chaque pays : on est proche de la politique actuelle d'aide aux pays émergents, concentrée sur des cibles particulières, même si elles ont en commun d'être en relation avec la protection de l'environnement.

Le rapport est favorable à une extension de l'aide multilatérale et notamment européenne, moins sujette à des reproches de néocolonialisme (p.121) ; le chiffre de 25% pour l'aide multilatérale est avancée comme objectif au-lieu de 8% à l'époque du rapport. Il s'agit de développer le poids de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis. Ici le rapport a été entendu au-delà de ses espérances puisque l'aide multilatérale constituait en 2009 44% de l'aide totale et l'aide passant par le canal européen 23%. Mais cet accroissement de l'aide multilatérale aurait dû, selon JMJ, s'accompagner d'une action de formation particulière des jeunes français afin qu'à tous les niveaux, ils fussent présents dans les institutions internationales (p.144).

²⁶ Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Direction de la mondialisation, du développement et des partenariats, (2011) *Coopération au développement : une vision française*.

²⁷ En 1963 la Zone franc était conçue de manière plus large que maintenant puisqu'elle englobait, outre les DOM et TOM, traités à part dans le rapport, les quatorze républiques africaines et malgache, l'Algérie le Maroc et la Tunisie, la Guinée et Monaco. L'aide française va désormais aussi à des pays africains anglophones hors zone franc Le triennum prévoit 20% de l'effort de l'Etat pour les pays méditerranéens mais ceux-ci vont au-delà du Maghreb. La comparaison exacte est donc difficile.

²⁸ Soit une croissance du produit global de 5% avec un coefficient de capital supposé égal à 4,5.

4.2 L'affectation sectorielle

Le rapport comporte de nombreuses réflexions sur les secteurs où il serait le plus pertinent d'investir. On notera d'abord la critique d'une place trop importante donnée dans les dépenses d'investissement aux infrastructures aux dépens des équipements productifs, en raison d'une insuffisante prise en compte des charges récurrentes. L'idée que l'aide doit surtout financer les infrastructures sociales a perduré longtemps, accentuée dans une certaine mesure par l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement qui mettent principalement l'accent sur l'éducation et la santé. L'initiative du Cap du Président de la République en 2008 marque à cet égard une rupture qui vise à apporter un soutien fort au secteur productif africain, notamment en consacrant 2,5 milliards d'euros sur cinq ans au soutien de petites et moyennes entreprises.

Remarquable aussi est la préférence marquée pour l'artisanat ou la petite industrie de préférence à de grands complexes industriels, ainsi que pour l'agriculture paysanne. « L'aide doit favoriser par priorité les industries légères qui valorisent les matières premières sur place, absorbent le maximum de main d'œuvre et satisfont les besoins du marché local. Ce type d'industrialisation comporte le double avantage de distribuer, sur le plan local, une masse importante de revenus de caractère peu inflationniste et de réduire le déficit de la balance commerciale par la diminution des importations et parfois aussi par le développement des exportations » (p.135). Dans l'esprit de JMJ il ne s'agit pas d'un développement extraverti à la façon asiatique car il pense que l'indépendance économique impose de produire d'abord pour le marché local. Cette opinion a pu à l'époque paraître quelque peu passéiste, à contre courant de la pensée dominante (Cf. les travaux de de Bernis sur « l'industrie industrialisante », qui a malheureusement inspiré la politique de l'Algérie indépendante). Il en était un peu de même de la préférence de JMJ pour l'agriculture de subsistance. Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, l'agriculture a été le parent pauvre de l'aide de la Banque mondiale. Il faut attendre le *Rapport sur le développement dans le monde L'agriculture au service du développement 2008*, publié en 2007 juste avant la hausse du prix des matières agricoles, pour qu'un cri d'alarme soit poussé. Or à la page 10 du rapport Jeanneney on lit que le plus urgent est de développer la production d'aliments, que cela exige de méthodiques recherches pour adapter les techniques et les espèces à chaque pays et l'acceptation d'un certain protectionnisme des PVD ; le refus de tout protectionnisme de la part des pays moins avancés aboutit au même résultat que le pacte colonial : une trop forte spécialisation et une dépendance vis-à-vis des pays avancés (rapport p. 34-35). Cependant JMJ ne manque pas de souligner simultanément les dangers d'un protectionnisme inconsidéré qui « aurait pour résultat d'y maintenir ou d'y créer des industries dont la productivité serait faible à l'excès ». On retrouve l'expert du Comité Rueff qui avait soutenu « l'ouverture progressive des frontières (françaises) prévue par le traité de Rome contre la plupart des fonctionnaires des Finances²⁹ et le ministre de l'industrie (dans le gouvernement de Michel Debré 1959-1962) dont la principale tâche lors de sa première année au ministère fut de supprimer les contingents vis-à-vis des pays de la

²⁹ A l'exception de Pierre-Paul Schweitzer, à l'époque directeur du Trésor (Jeanneney 1997, *Une mémoire républicaine*, p. 104).

Communauté économique européenne et à l'égard des pays tiers³⁰. Avec la crise alimentaire on redécouvre l'urgence de la production de subsistance, le drame d'une recherche agricole négligée et d'une trop rapide libéralisation des marchés agricoles, réservée curieusement aux PVD.

Un autre point très important aux yeux de JMJ est l'aide à la formation professionnelle (rôle important des stages) de manière à renforcer notamment les capacités administratives et à réduire l'assistance technique occupée à des tâches administratives ou régaliennes. Là encore il s'agit de préserver l'indépendance ou la souveraineté des jeunes Etats.

L'importance attachée dans le rapport à l'intégration régionale dans des espaces ni trop grands ni trop petits est liée à l'idée que le développement des activités doit reposer sur un marché local, qui doit devenir régional quand les pays sont exigus. Et de souligner les mérites des accords « régionaux » de la Zone franc. La recommandation que l'aide passe si possible par les institutions régionales rejoint la pratique actuelle. JMJ préconise la création de fonds régionaux qui pourraient se substituer progressivement à l'aide budgétaire aux Etats.

JMJ traite enfin du problème extrêmement difficile de la couverture du risque politique encouru par les entreprises privées qui investissent dans les PVD: proposition innovante d'une assurance mutuelle engageant pays industrialisés et pays en développement (p. 150-154).

4.3 La conditionnalité

Respecter les choix de politique économique des pays aidés ! Cette injonction parcourt tout le rapport et rejoint la critique de la conditionnalité de l'aide. Elle repose sur l'éloge de la souveraineté des pays décolonisés (p. 22 du rapport). Sinon à quoi aurait servi la décolonisation dont JMJ était un ardent partisan ? « La seconde conséquence de l'indépendance est que les dirigeants d'un Etat souverain sont maîtres de leur politique... Cette maîtrise de soi crée un sentiment de dignité et de responsabilité qui stimule l'action. Elle ouvre une meilleure chance de décisions opportunes. Désormais les options essentielles ne sont plus prises dans des bureaux éloignés de milliers de kilomètres, mais sur place, au contact intime et quotidien des réalités, par des hommes qui perçoivent instinctivement les aspirations, les possibilités, les faiblesses des populations qu'ils gouvernent car ils en sont issus... » (On croirait entendre l'éloge de la régionalisation !). Dans le contexte de la guerre froide et de la fascination du communisme dans de nombreux pays en développement, la coopération ne doit pas chercher à imposer nos structures politiques et économiques, mais doit viser par son efficacité à en faire des nations autonomes. « Que l'aide soit apportée convenablement, que ses objectifs soient appropriés aux besoins réels des pays et aux sentiments qu'ils en ont, elle entretiendra alors et renforcera le désir qu'éprouvent spontanément la plupart des nations du Tiers Monde de préserver leur souveraineté politique. Il faut amener les pays aidés à être de vraies nations, se développant pour elles-mêmes et par elles-mêmes et ayant une conscience croissante de leur personnalité. Nous devons reconnaître et même proclamer leur droit permanent à un libre choix de leur politique, faire ce qui est en notre pouvoir pour que ces

³⁰ *Idem*, p.121.

choix soient ceux de la nation même, les respecter et apporter notre concours désintéressé à leur réalisation. On ne peut certes garantir que cette méthode évite toujours l'adhésion à une coalition formée contre nous, mais elle a de bonnes chances d'être féconde. A la longue elle est la seule à pouvoir l'être. » (p.67). Aussi, dans sa conférence du 31 janvier 1964, le Général de Gaulle insiste sur l'idée que la coopération doit viser à ce que les pays aidés prennent en main leur destin ; dans le cas contraire, (désordres, surenchères, agitations stériles, guerres) la France devrait porter ailleurs son aide.

JMJ souligne aussi les dangers de l'assistance technique de substitution, ses charmes pour les dirigeants des pays aidés et le risque de néo-colonialisme (p.28 et p.37 du rapport). Et p.43 il écrit : « Il serait vain d'imaginer *a priori* un modèle devant convenir à tous les pays du Tiers Monde. On ne peut que s'en féliciter, non par goût des curiosités folkloriques, mais parce que la variété des systèmes sociaux ouvrira à l'humanité de meilleures chances d'accomplir toutes ses virtualités ». Qu'on est loin de la pratique de la Banque mondiale qui fixe le montant de son aide en fonction du respect par les candidats à l'aide internationale d'une politique économique répondant à des critères identiques pour tous les pays, le fameux CPIA (*Country Policy and Institutional Assessment* ») !

Au cours des vingt dernières années la question des conditions mises par les donateurs au décaissement de leur aide, notamment budgétaire, a été l'objet d'intenses discussions. La pratique la plus courante des donateurs (encore à l'heure actuelle) est de conditionner l'aide budgétaire à la mise en œuvre par le pays en développement de mesures de politique économique. Ceci a conduit de nombreux gouvernements de pays en développement à ne plus se sentir responsables de leur politique économique et souvent « à faire semblant » d'être d'accord sur la politique négociée pour obtenir l'aide, mais sans avoir vraiment l'intention de mettre en œuvre la politique convenue. Par un enchaînement malheureux, les donateurs sont devenus de plus en plus tatillons, avec des exigences parfois contradictoires, et les gouvernements de moins en moins responsables. C'est pourquoi, à la Conférence de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), les donateurs se sont engagés « à s'aligner sur les objectifs des pays receveurs et à s'appuyer sur les systèmes locaux ».

Vouloir que les gouvernements et les opinions publiques des PVD « s'approprient » leur politique est un objectif d'autant plus justifié que les pays deviennent plus démocratiques, mais cet objectif paraît difficile à atteindre et il ne semble pas que de grands progrès aient été faits dans cette direction. Une solution, que la Commission européenne a commencé à mettre partiellement en œuvre, est de substituer à la conditionnalité traditionnelle « d'instruments de politique économique » une conditionnalité de « résultats ». Il revient alors au pays aidé de négocier avec le donneur les résultats qu'il compte atteindre (par exemple en matière de progrès éducatifs ou de réduction de la mortalité) en restant complètement libre du choix de sa politique. S'il atteint les résultats, il pourra bénéficier d'une poursuite de l'aide budgétaire. Mais cette méthode implique un changement radical du métier de donneur, qui est difficile à réaliser: perdre l'habitude de décider à

la place de l'autre de ce qui est pour lui le meilleur³¹. L'échec s'explique aisément par la difficulté de toute bureaucratie à se réformer et à accepter de réduire son pouvoir. Cependant l'arrivée dans le champ de l'aide internationale de nouveaux donateurs, les pays émergents et les fondations privées, qui n'ont pas les mêmes exigences, pourrait accélérer la révolution mentale tant souhaitée par JMJ.

4.4 Les structures de la coopération

La réforme des structures de la coopération était l'objet de la quatrième partie du rapport et, avec l'option en faveur du maintien de l'effort d'aide, fut celle qui rencontra le plus de réactions négatives. Sous la pression du ministre de la coopération, Raymond Triboulet, cette quatrième partie ne fut pas publiée bien qu'elle ait été largement commentée dans la presse. Elle a finalement été publiée par la revue *Espoir* en 1984³² ! Le rapport s'attaquait à deux problèmes : d'une part la dispersion des centres de décisions qui nuisait à la définition d'une stratégie gouvernementale claire dans un domaine éminemment politique, nuisant à « l'unité d'inspiration de l'action diplomatique classique et de l'action de coopération » et d'autre part le manque d'autonomie des institutions d'aide en charge de prendre les décisions concrètes pour la mise en œuvre de cette stratégie, source de copinage et de décisions résultant principalement de liens personnels avec les dirigeants des pays aidés.

Pour répondre au premier objectif, le rapport prévoyait la création de deux organes. En premier lieu un commissariat à la coopération rattaché au ministère des affaires étrangères et recevant de celui-ci des directives générales, au lieu d'une direction du ministère, afin de donner au Commissaire une certaine visibilité et autorité vis-à-vis des autres ministères; il ne devrait en aucun cas être subordonné à un ministre ou secrétaire d'Etat à la coopération dont l'utilité n'était plus guère apparente. Au cas où celui-ci serait maintenu (afin de soulager le ministre des affaires étrangères dans ses contacts avec les dirigeants du Tiers-Monde), « il ne paraissait pas souhaitable que sa délégation de compétence coïncidât avec les attributions du commissariat, qui risquerait de perdre la vraie responsabilité de ses attributions. Il pourrait avoir une délégation générale soit pour une zone géographique soit pour diverses matières de politique étrangère dont la coopération. En second lieu l'institution d'un comité interministériel chargé des questions de coopération économique, se dédoublant en un « comité des ministres » et un « comité des fonctionnaires » selon l'importance des affaires, qui serait saisi de toutes les questions de coopération intéressant plusieurs ministères.

Pour répondre au deuxième objectif le rapport prévoyait une agence de gestion du personnel de coopération et l'extension du domaine d'intervention de la Caisse centrale de coopération limité aux anciennes colonies à l'ensemble des pays du tiers-monde³³. Le rôle de la caisse était bien

³¹ Sur l'expérience européenne, voir Adam *et al.*(2004) et sur les critiques de la conditionnalité et les difficultés de l'alignement ou de l'appropriation voir P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney (2006).

³² Numéro 46 de la revue.

³³ A terme la Caisse aurait pu être déchargée de l'aide aux départements et territoires d'outre mer, confiée à un organisme spécifique.

précisé pour en montrer à la fois l'autonomie nécessaire et le respect dû au pouvoir politique : « La caisse aurait la responsabilité d'apprécier la validité technique et économique des opérations de développement... Ces choix auraient à faire application des directives générales du gouvernement tant quant à la répartition géographique de l'aide qu'à la nature des actions à entreprendre. Le Ministre des Finances ou le Ministre des Affaires étrangères aurait le pouvoir de s'opposer à toutes interventions envisagées par la caisse. Mais pour qu'une opération refusée par la caisse puisse lui être imposée, une délibération du Conseil des ministres serait nécessaire ». Enfin était prévu un conseil de la coopération composé de quarante personnalités diverses, destiné à donner un avis sur l'action des divers organes de la coopération.

Il faudra attendre 1996-1998 pour que ces réformes connaissent un début d'application, avec la fusion des ministères de la coopération et des affaires étrangères qui s'opère au niveau des services, avec la création en 1999 de la Direction de la coopération internationale et du développement (DGCID), devenue en 2009 la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGMCP). Il s'opère un partage des responsabilités entre le ministère des affaires étrangères et celui de l'économie et des finances proche de celui envisagé dans le rapport Jeanneney³⁴. De même la création du Comité interministériel de l'aide au développement (CIAD) en 1996, présidé par le premier ministre, pour améliorer la cohérence entre les différents acteurs du dispositif, par une concertation sur les priorités géographiques et les politiques par pays ainsi que sur les positions françaises dans les enceintes multilatérales, et rebaptisé en 1998 le Comité interministériel pour la coopération et le développement (CICID), est une réplique du Comité interministériel de la coopération du rapport Jeanneney. Quant à l'Agence française de développement, nouveau nom de la « Caisse de coopération » elle a vu progressivement s'étendre son champ géographique et thématique d'activité comme le préconisait le rapport Jeanneney³⁵. Certes son autonomie est moins juridiquement garantie que le suggérait le rapport Jeanneney et le fameux Commissariat à la coopération n'a pas encore vu le jour !

Pourquoi tant de temps perdu ? Lors du débat parlementaire précédemment évoqué, seul Xavier Deniau³⁶ s'étonne et regrette que la réforme des structures de la coopération n'ait pas été engagée. Et Georges Pompidou, qui certes se heurtait à l'opposition farouche de son ministre de la

³⁴ La DGMCP assure le suivi du système des Nations unies, de la politique de coopération européenne, des fonds verticaux et élabore la politique de coopération dans les domaines de la gouvernance, la culture, la recherche et l'enseignement supérieur ; la direction générale du Trésor qui est chargée des relations avec les institutions financières multilatérales, des questions relatives à l'endettement (club de Paris), les relations monétaires avec la zone franc, les négociations dans le cadre de l'OMC et dispose d'instruments de coopération spécialisés en faveur des pays émergents (FASEP et RPE). Le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'économie assurent simultanément la tutelle de l'Agence française de développement.

³⁵ L'agence de gestion du personnel de coopération trouve un début de réalisation avec France Expertise internationale, agence publique rattachée au ministère des affaires étrangères, créée en avril 2011 et prenant la suite du GIP France coopération internationale; elle assure l'ingénierie des projets de développement bilatéraux ou multilatéraux, grâce à son réseau d'experts internationaux.

³⁶ Xavier Deniau est né en 1923 et mort en 2011. Il est le frère aîné de l'académicien et ancien ministre Jean-François Deniau. Il était à l'époque député UNR du Loiret, constamment réélu jusqu'en 2002. Et a été ultérieurement secrétaire d'Etat pour l'Outre-mer et a milité pour la francophonie.

coopération, Raymond Triboulet, suivant sans doute son penchant naturel, n'a pas mis cette réforme dans ses priorités. L'inertie des structures gouvernementales va l'emporter pendant plus de trente ans.

5. Conclusion

Le domaine où l'échec des recommandations est le plus patent est le volume de l'aide. Et pourtant, comme JMJ, l'opinion française est favorable à l'aide ! En témoignent les enquêtes successives de l'IFOP sur la perception des français à l'égard de l'aide publique au développement³⁷. Je serai tenté de dire, paraphrasant l'exergue de Jacques Rueff à son « Discours sur le crédit » en 1961 : « Non, il n'est pas vrai « qu'il soit si tôt trop tard »³⁸.

³⁷ Cette enquête est réalisée à la demande de l'Agence française de développement, la dernière en date (2011) « Les français et l'aide au développement » est disponible sur le site web de cette institution.

³⁸ Jacques Rueff (1972) *Combats pour l'ordre financier, La doctrine de Jacques Rueff*, p. 454. JMJ dira à Jean Lacouture, évoquant ses souvenirs du Comité Rueff : « Je me suis rendu compte (...) que Jacques Rueff conduisait le Comité vers des conceptions tout à fait proches des miennes : cet ancien polytechnicien croyait à des lois scientifiques en économie. Je n'adhérais pas à toutes ses idées, déjà amplement affirmées dans diverses publications. Mais cela ne mis pas obstacle à ce que, en pratique, nous nous soyons aisément accordés » (Jeanneney J.M. (1997) *Une mémoire républicaine*, p. 103).

Références

- Adam C., G. Chambas, P. Guillaumont, S. Guillaumont Jeanneney and J.Gunning (2004), « Performance-based Conditionality : A European Perspective » *World Development*, vol.32, n° 6, p. 1059-1070.
- Banque mondiale (2008), *Rapport sur le développement dans le monde L'agriculture au service du développement*. World Bank, Washington, DC, 365 pages.
- de Charentenay P. (2008), *Vers la justice de l'Evangile Introduction à la pensée sociale de l'Eglise*, Paris, Desclée de Brouwer, 243 pages.
- Clemens M.A et T.J. Moss (2006), « Le mythe des 0,7% : origines et pertinence de la cible fixée pour l'aide internationale au développement » *Afrique Contemporaine*, 2006/3 n°219, p. 173-201.
- Fitoussi J.P (2010), « Hommage à Jean-Marcel Jeanneney » *Revue de l'OFCE* n°116, octobre, p.5-6.
- de Gaulle C. (1970), *Discours et messages*, Paris, librairie Plon, cinq volumes.
- Guillaumont P. (2009), « Faut-il abandonner l'objectif du 0,7% ? » *L'ENA Magazine des anciens élèves de l'ENA*, n°388, p.34-36 ;
- Guillaumont P. et S. Guillaumont Jeanneney (2006), « Efficacité, sélectivité et conditionnalité de l'aide au développement : enseignements pour la politique française » in D. Cohen, S.Guillaumont Jeanneney et P. Jacquet *La France et l'aide publique au développement*, Conseil d'analyse économique, La documentation française, Paris, p.97-166.
- Jeanneney J.M. (1956), *Forces et faiblesses de l'économie française 1945-1956*, Paris, Armand Colin, 359 pages.
- Jeanneney J.M (1964) *La politique de coopération avec les pays en voie de développement. Pourquoi ? A quel prix ? Comment ? Rapport Jeanneney*, Paris, La documentation française illustrée, 191 pages.
- Jeanneney J.M. (1974), « Plaidoyer pour une monnaie de compte française » et « L'indexation de l'épargne : serait-ce casser l'expansion ? » *Le Monde*, 19 février et 22-23 septembre 1974, reproduits par Maurice Allais *Pour l'indexation*, Juglar, Paris, 1990, p.127-134.
- Jeanneney J.M. (1978), *Pour un nouveau protectionnisme*, Paris, Seuil, 160 pages.
- Jeanneney J.M. (1994), *Vouloir l'emploi*, Paris, Odile Jacob, 238 pages.
- Jeanneney J.M. (1996), *Ecoute la France qui gronde*, Paris, Arléa, 143 pages.
- Jeanneney J.M. (1997), *Une mémoire républicaine Entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Seuil, 353 pages

Jeanneney J.M. (2003), « Comment aider le Tiers Monde ? Un rapport vieux de quarante ans » *Espoir Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, n° 134, p.29, 2003.

Keynes J.M. (1955), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, traduction J. de Largentaye, Paris, Payot, 407 pages.

Kocher-Marboeuf E. (2003), *Le Patricien et le Général Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle 1958-1969*, Tomes I et II, Paris, Comité pour l'histoire économique de la France, 1209 pages.

Ministère des affaires étrangères et européennes, Direction de la mondialisation, du développement et des partenariats (2011), *Coopération au développement : une vision française*, Document cadre, 73 pages.

Paul VI (1967), *Le développement des peuples ou « Popularium Progressio »* Paris, Editions du Centurion, 125 pages.

Rueff J. (1972), *Combats pour l'ordre financier, La doctrine de Jacques Rueff*, Paris, Plon, 480 pages.

Seillan A. (2006), « Annexe statistique : l'APD depuis 1960 : quelques faits stylisés » dans D.Cohen, S Guillaumont Jeanneney et P.Jacquet *La France et l'Aide au développement*, Conseil d'Analyse économique, La documentation française, p.193-201.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30